DEPARTEMENT DU VAR

MAIRIE DE
SAINT MAXIMIN
LA SAINTE BAUME

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-0128 - NUM
Enregistrée le 05/01/2024

Saint-Maximin le 16 novembre 2023

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
Au grade d'Ingénieur territorial principal

Le Maire de la Commune de Saint-Maximin la Sainte Baume

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Vu l'arrêté du 19 novembre 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur territorial principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

NOM PRENOM	ECHELON	PROMOUVABLE A LA DATE DU
1- BUI VAN Amandine	1er	31/12/2023

ARTICLE 2 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis – au Représentant de l'Etat - au Président du Centre de Gestion - au Receveur Municipal et notifié à l'intéressée.

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le :
Signature de l'agent :